



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Finances locales

Question écrite n° 39909

Texte de la question

M Paul Chollet attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites locales, sur les difficultes financieres qu'entraîne la prise en charge de l'aide maternelle appelee agent specialise de l'ecole maternelle, en milieu rural. Il s'agit d'agents qui viennent suppléer les enseignants dans les classes de maternelle, pris en compte par les collectivites. Les petites communes rurales qui souhaitent apporter aux jeunes populations rurales les conditions d'eveil et d'integration sociale dont jouissent les enfants des villes ne peuvent en assumer la charge compte tenu des limites d'un budget qui s'alourdit chaque annee davantage. C'est pourquoi les petites communes demandent que soit integree dans la DGF, une dotation complementaire en rapport avec le nombre d'enfants scolarises en maternelle et qui permettrait de repondre a la demande legitime de ces populations.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39909

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1934